

DOSSIER DE PRESSE

.....

**Remise du rapport relatif à
l'éducation à la sexualité**

**Répondre aux attentes des jeunes,
construire une société d'égalité femmes-hommes**

Mercredi 15 juin 2016



**haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr
06 09 14 43 06**

Communiqué de Presse
Synthèse du rapport
Recommandations
Fiches pratiques
Contacts presse

Le Haut Conseil à l'Egalité appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une éducation à la sexualité à la hauteur des besoins des jeunes

Le 15 juin, le Haut Conseil à l'Egalité a remis à la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM, et à la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence ROSSIGNOL, son rapport relatif à *l'Education à la sexualité* : « *répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes* ».

Depuis les années 2000, les chiffres sur l'entrée des jeunes dans la vie amoureuse et sexuelle sont stables : le premier baiser survient en moyenne à 14 ans tandis qu'à 17 ans, la moitié des adolescents – filles comme garçons - a déjà eu un rapport sexuel. Si des progrès ont été faits en matière d'accès à la contraception et d'usage du préservatif lors des premiers rapports, **les choses évoluent peu en matière de stéréotypes sexistes, notamment sur les questions liées à la sexualité**. En effet, malgré une émancipation sexuelle certaine des femmes depuis la diffusion et le remboursement de la pilule, la sexualité continue d'être un domaine empreint d'inégalités et d'idées reçues sur ce que serait ou ne serait pas une sexualité féminine et une sexualité masculine.

Or, ces idées reçues ont des conséquences dramatiques en matière de violences sexistes : 7,5% des filles déclarent avoir été victimes, à l'école, de voyeurisme, de caresses ou de baisers forcés et une jeune femme sur dix de moins de 20 ans déclare avoir été agressée sexuellement au cours de sa vie. **Ces violences sexistes trouvent un écho démultiplié par la viralité des réseaux sociaux, devenus une cour de récréation virtuelle : 1 collégienne sur 5 a été victime de cyberviolence.**

Face à ces constats, le Haut Conseil à l'Egalité pointe une éducation à la sexualité qui reste parcellaire et inégale selon les territoires, en dépit de l'obligation annuelle de 3 séances du CP à la Terminale prévue par la loi du 4 juillet 2001. Lorsqu'elle est mise en œuvre, cette information reste encore trop souvent restreinte à des questions d'ordre anatomique et biologique.

Or, confronté.e.s à la difficulté de la société française à parler sereinement de leurs préoccupations, et face au manque de sources d'informations fiables et identifiées, les jeunes peuvent être amené.e.s à se tourner vers des contenus erronés, moralisateurs voire sexistes, que ce soit sur internet ou dans des émissions de libre antenne.

Faisant le constat que l'adolescence est un moment révélateur des inégalités filles-garçons et des discriminations homophobes, le Haut Conseil à l'Egalité considère urgent de généraliser l'éducation à la sexualité, partie prenante de la construction des jeunes en tant que citoyen.ne responsable. L'Ecole a une obligation légale en matière d'éducation à la sexualité, mais elle ne peut pas tout seule. L'éducation à la sexualité est donc aussi l'affaire des médias, des familles, des jeunes eux-mêmes, mais aussi celle des clubs sportifs, des missions locales ... et de tous les autres lieux de socialisation des jeunes.

Dans son rapport remis ce jour, le HCE préconise une prise de conscience de la société et un plan d'actions interministériel en faveur de l'éducation à la sexualité articulé autour de 30 recommandations et 4 grandes priorités :

1. Mieux connaître et reconnaître la sexualité des jeunes
2. Renforcer de manière ambitieuse la politique interministérielle d'éducation à la sexualité
3. Organiser, financer, évaluer et renforcer la visibilité de l'action de l'Education nationale en matière d'éducation à la sexualité
4. Responsabiliser les autres espaces clés de socialisation des jeunes hors-école pour prendre en compte leur parcours de vie.

Contact : Margaux COLLET - Responsable des études et de la communication
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - margaux.collet@pm.gouv.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 15 ans, la loi prévoit qu'une information régulière sur la sexualité doit être dispensée tout au long de la scolarité, à raison de 3 séances annuelles par groupe d'âge homogène.

Loi du 4 juillet 2001

RETROUVEZ LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ
sur l'éducation à la sexualité :

www.haut-conseil-egalite.fr

#EDUCSEX

1 COLLÉGIENNE SUR 5 DÉCLARE AVOIR ÉTÉ VICTIME DE CYBERVIOLENCE

RETROUVEZ LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ
sur l'éducation à la sexualité :

www.haut-conseil-egalite.fr

#EDUCSEX

1 JEUNE FEMME SUR 10 DE MOINS DE 20 ANS DÉCLARE AVOIR ÉTÉ AGRESSÉE SEXUELLEMENT

RETROUVEZ LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ
sur l'éducation à la sexualité :

www.haut-conseil-egalite.fr

#EDUCSEX

60 % DES LESBIENNES DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ VICTIMES D'ACTES HOMOPHOBES

RETROUVEZ LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ
sur l'éducation à la sexualité :

www.haut-conseil-egalite.fr

#EDUCSEX

Au cours des 2 ans précédents l'enquête. Source : Rapport SOS Homophobie, 2015.

1 FILLE DE 15 ANS SUR 4 NE SAIT PAS QU'ELLE A UN CLITORIS

RETROUVEZ LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ
sur l'éducation à la sexualité :

www.haut-conseil-egalite.fr

#EDUCSEX



RETROUVEZ LE RAPPORT DU HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ
sur l'éducation à la sexualité :

www.haut-conseil-egalite.fr

#EDUCSEX

SYNTHESE

La sexualité et les relations intimes et affectives forment une découverte et un apprentissage qui, à tous les âges de la vie, mais plus particulièrement chez les jeunes, soulèvent de nombreuses questions et besoins. **Compte-tenu des enjeux posés en matière de citoyenneté, d'égalité femmes-hommes et de santé, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de répondre à tous les jeunes par des informations objectives, sans jugement ni stéréotype**, et, lorsqu'ils ou elles en expriment le besoin, de leur apporter l'accompagnement nécessaire.

Si les âges des filles et des garçons au premier rapport sexuel se sont rapprochés, des inégalités filles-garçons et représentations empreintes de stéréotypes et rôles de sexe sont très fortes en matière de sexualité :

- ▀ L'entrée dans la vie amoureuse est un moment révélateur des inégalités entre les filles et les garçons et des rôles attendus pour chacun.e.
- ▀ Les jeunes hommes sont valorisés selon une norme de virilité, les jeunes femmes subissent la double injonction de devoir se montrer désirables mais « respectables ». Les relations amoureuses et sexuelles des filles sont particulièrement surveillées.
- ▀ Les stéréotypes de sexe favorisent des violences sexistes sous diverses formes, touchant en particulier les jeunes femmes : harcèlement via les réseaux sociaux, agression sexuelle, prostitution, harcèlement dans les transports, mutilations sexuelles, violences au sein du couple, etc.
- ▀ Les phénomènes de réputation et de harcèlement sexiste sont amplifiés par la viralité des réseaux sociaux, qu'utilisent neuf adolescent.e.s sur dix¹. En Ile-de-France, une lycéenne sur quatre déclare avoir été victime d'humiliations et de harcèlement en ligne, notamment concernant son apparence physique ou son comportement sexuel ou amoureux².
- ▀ Les jeunes, et en particulier les filles, méconnaissent leur corps, et le plaisir féminin reste tabou : 84% des filles de 13 ans ne savent pas comment représenter leur sexe alors qu'elles sont 53% à savoir représenter le sexe masculin, et une fille de 15 ans sur quatre ne sait pas qu'elle a un clitoris³.
- ▀ La responsabilité de la prévention des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles continue de peser principalement sur les filles et les femmes.

Par conséquent, les enjeux d'égalité posés par l'éducation à la sexualité sont nombreux : **accès à l'IVG et à la contraception, prévention des grossesses à l'adolescence, prise en compte du désir et du plaisir des jeunes femmes, stigmatisation de la « réputation », inégalités et violences sexistes au sein d'un groupe ou au sein du couple, question du consentement, instrumentalisation des codes culturels et religieux justifiant l'inégalité filles-garçons, invisibilisation et intolérance vis-à-vis de l'homosexualité et notamment du lesbianisme.**

Définition de l'éducation à la sexualité (HCE, 2016) :

L'éducation à la sexualité⁴ est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit :

- ▀ fondée sur l'égalité des sexes et des sexualités,
- ▀ adaptée à l'âge,
- ▀ basée sur des informations scientifiques,
- ▀ sans jugement de valeur.

L'éducation à la sexualité vise, à partir de la parole des jeunes, à les doter des connaissances, compétences et savoirs-être dont ils et elles ont besoin pour une vie sexuelle et affective épanouie. Cette éducation s'inscrit dans une conception holistique de la santé et est un outil indispensable pour atteindre l'égalité femmes-hommes.

1 - La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, CREDOC, CGEET et ARCEP, 2012.

2 - Sondage IPSOS/Centre Hubertine Auclert, 2014

3 - SAUVET Annie, « Etat des lieux des connaissances, représentations et pratiques sexuelles des jeunes adolescents. Enquête auprès des 316 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} d'un collège du Nord de Montpellier », Mémoire de DU Sexologie, Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes, 2009, p.20.

4 - Conscient que co-existent actuellement plusieurs terminologies en France et au niveau international pour désigner l'éducation à la sexualité, le HCE a choisi de retenir la terminologie de la loi du 4 juillet 2001.

HCE - Rapport relatif à l'éducation à la sexualité

La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception prévoit qu'une « information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène », et que ces séances « contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain » (art. L312-16 du code de l'éducation). L'article 19 de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a ajouté que « ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes ».

Quinze ans après l'obligation légale d'assurer l'éducation à la sexualité auprès des jeunes, le constat est unanime et partagé : **l'application effective des obligations légales en matière d'éducation à la sexualité en milieu scolaire demeure encore parcellaire, inégale selon les territoires car dépendante des bonnes volontés individuelles. Elle est, selon le point de vue de certain.e.s acteur.rice.s, inadaptée aux réalités des jeunes.** Dans la poursuite du rapport de l'IGAS de 2009, le HCE souligne que les obstacles persistent, comme le confirment les résultats du baromètre mené auprès d'un échantillon représentatif de 3000 établissements scolaires (publics/privés) au cours de l'année scolaire 2014/2015.

Principaux résultats du baromètre du HCE

- ▶ 25% des écoles répondantes déclarent n'avoir mis en place aucune action ou séance en matière d'éducation à la sexualité, nonobstant leur obligation légale.
- ▶ Les personnels de l'Education nationale sont très peu formés à l'éducation à la sexualité.
- ▶ Lorsque l'éducation à la sexualité est intégrée à des enseignements disciplinaires, elle est largement concentrée sur les sciences (reproduction) plutôt que d'être intégrée de manière transversale en lien avec la dimension citoyenne et l'égalité filles-garçons.
- ▶ Lorsque des séances ou actions d'éducation à la sexualité sont menées, cela ne concerne pas toutes les classes du CP à la Terminale, mais en priorité des classes de CM1 et de CM2 pour l'école, des classes de 4^{ème} et 3^{ème} pour le collège, et des classes de 2^{nde} pour le lycée.
- ▶ Les thématiques les plus abordées sont la biologie/reproduction, l'IVG/contraception, le VIH/Sida et la notion de « respect », notamment entre les sexes. A l'inverse, les questions de violences sexistes et sexuelles ou d'orientation sexuelle sont les moins abordées.
- ▶ Le manque de moyens financiers, la disponibilité du personnel et la gestion des emplois du temps sont perçus comme les principaux freins à la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité et, a contrario, la formation est vue comme le principal facteur facilitateur.

Résultats complets en Annexe 2.

Échantillon représentatif élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Education

Le HCE observe que parmi les 12 millions de jeunes scolarisé.e.s chaque année, seule une petite minorité bénéficie tout au long de leur scolarité de séances annuelles d'éducation à la sexualité, comme la loi l'a prévu.

Par ailleurs, les jeunes se tournent vers Internet, les médias (radios jeunes, magazines féminins...) ou encore la pornographie pour trouver des réponses aux questions qu'ils.elles se posent sur la sexualité. **Ne sachant pas toujours où piocher l'information et démunie.e.s face à la quantité disponible, les jeunes peuvent recourir à des ressources erronées, normatives voire contraires à l'égalité femmes-hommes. Cela peut aussi être le cas pour leurs parents.**

Les difficultés d'application en milieu scolaire tiennent pour partie à des facteurs endogènes à l'Education nationale — en particulier concernant le pilotage, la formation, le financement et l'évaluation —, mais c'est **plus largement la société toute entière qui manifeste des blocages sur ce sujet**. On observe en effet en France une difficulté à reconnaître la sexualité des jeunes et à en parler de manière sereine et équilibrée. Le déficit de cette reconnaissance sociale se traduit notamment par une approche de la sexualité des jeunes le plus souvent sanitaire, restrictive et moralisatrice.

Alors que les jeunes sont en attente d'éducation à la sexualité, les difficultés des adultes à aborder ces questions qui entravent l'élaboration assumée d'une politique publique d'éducation à la sexualité qui informe et accompagne chaque jeune de manière adaptée à son développement et à ses besoins.

HCE - Rapport relatif à l'éducation à la sexualité

Des exemples étrangers, notamment aux Pays-Bas, en Suède ou au Québec, tout comme la pratique des associations qui interviennent depuis des décennies sur le sujet, montrent qu'**il est plus efficace de parler aux jeunes de la sexualité positivement et dans une approche égalitaire**. Cela contribue à réduire les risques associés à la sexualité : grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, violences.

Il est temps de changer de paradigme et de parler d'une sexualité synonyme de plaisir et d'épanouissement personnel. **Les mises en garde et les cours magistraux doivent évoluer, et faire la place à une autre approche de l'éducation à la sexualité, parfois déjà mise en œuvre, qui parte de la parole des jeunes eux-mêmes.**

Pour répondre aux besoins des jeunes, et s'appuyer sur les recommandations des instances onusiennes (Unesco, Organisation Mondiale de la Santé, ONU Femmes, etc.), **le HCE appelle les pouvoirs publics à bâtir une véritable politique interministérielle d'éducation à la sexualité, suivie, évaluée et dotée des moyens adéquats, en lien avec les associations et acteurs et actrices de terrain.**

C'est une demande forte des professionnel.le.s et associations qui portent dans les territoires l'éducation à la sexualité, souvent de manière innovante, et qui nécessitent d'être davantage impliqués et soutenus. L'impulsion observée sur l'éducation à la sexualité en 2012 au niveau gouvernemental, a par la suite souffert de contre-signaux qui ont pu conduire au renforcement de freins sur le terrain. Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui réaffirmer une ambition claire sur le sujet, en cohérence notamment avec la volonté manifestée de lutter contre les violences sexuelles et sexistes.

Par ailleurs, si en matière d'éducation à la sexualité l'école de la République doit assumer tout son rôle, elle ne peut pas, à elle seule, tout prendre en charge. C'est pourquoi le HCE appelle à la mobilisation de la société dans son ensemble, notamment des jeunes et des familles. Le Haut conseil adresse des recommandations à destination de l'Éducation nationale, mais également des autres ministères impliqués (principalement ceux chargés des droits des femmes, de la santé, des affaires sociales, de la jeunesse, des sports, de la culture), des collectivités territoriales et plus largement de toutes les structures en contact avec les jeunes.

Le HCE appelle les pouvoirs publics à adopter de manière urgente un plan national d'action pour l'éducation à la sexualité articulé autour de 4 grandes priorités et 30 recommandations :

Priorité 1 – Mieux connaître et reconnaître la sexualité des jeunes ;

Priorité 2 – Renforcer de manière ambitieuse la politique interministérielle d'éducation à la sexualité ;

Priorité 3 – Organiser, financer, évaluer et renforcer la visibilité de l'action de l'Éducation nationale en matière d'éducation à la sexualité ;

Priorité 4 – Responsabiliser les espaces-clés de socialisation des jeunes hors-école pour prendre en compte leurs parcours de vie.

HCE - Rapport relatif à l'éducation à la sexualité

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION PRÉALABLE : Adopter de manière urgente un plan national d'action et de coordination interministérielle pour l'éducation à la sexualité, articulé autour des priorités et recommandations suivantes :

PRIORITÉ 1 : MIEUX CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE LA SEXUALITÉ DES JEUNES

RECOMMANDATION n°1 : Lancer une enquête nationale sur les comportements, les pratiques, les sources d'information et les représentations des jeunes en matière de sexualité, réactualisant ainsi la dernière enquête datant de 1995. Cette enquête devra notamment prendre en compte l'impact des médias audiovisuels et des nouvelles pratiques numériques, ainsi que le risque d'instrumentalisation religieuse des questions liées à la sexualité.

RECOMMANDATION N°2 : Mieux écouter et prendre en compte la parole des jeunes par :

- ▶ le lancement d'une « consultation nationale des jeunes » via internet pour mieux cibler leurs attentes et leurs besoins en matière d'éducation à la sexualité, élaborée avec des organisations représentatives de la jeunesse, des professionnel.le.s de l'éducation à la sexualité et des chercheur.e.s.
- ▶ l'association systématique des organisations représentatives de la jeunesse et des associations agréées intervenant en milieu scolaire dans l'élaboration des politiques et des outils en matière d'éducation à la sexualité.

PRIORITÉ 2 : RENFORCER DE MANIÈRE AMBITIEUSE LA POLITIQUE INTERMINISTÉRIELLE D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

RECOMMANDATION N°3 : Lancer une mission interministérielle IGEN/IGAENR/IGAS visant à dresser un état des lieux précis et territorialisé de la mise en œuvre de la loi de 2001, incluant les outre-mers, et à proposer un dispositif de suivi opérationnel basé sur des indicateurs de performance permettant de suivre les progrès réalisés (Recommandation déjà émise en 2009 et en 2013 par l'Inspection Générale des Affaires sociales).

RECOMMANDATION n°4 : Affirmer, renforcer et coordonner l'action interministérielle (Éducation nationale, Droits des femmes, Agriculture, Santé, Handicap, Familles, Jeunesse, Sports, Affaires sociales, Sports et Justice) :

- ▶ s'assurer de l'inscription de l'éducation à la sexualité dans les différentes conférences de l'égalité concernées, organisées par le ministère en charge des droits des femmes ;
- ▶ ajouter l'éducation à la sexualité aux missions des instances et structures de la politique sportive, de l'accueil collectif des mineurs, de la protection judiciaire de la jeunesse, les missions locales, les dispositifs de soutien à la parentalité, etc. ;
- ▶ prévoir un axe spécifique en matière d'éducation à la sexualité dans l'Accord-cadre passé tous les 5 ans entre l'INPES (Santé Publique France) et le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), décliné en un plan d'actions communes, et généraliser les conventions relatives à la promotion de la santé des élèves passées entre les Agences Régionales de Santé et les Rectorats.

5 - Agence nationale de recherche sur le sida. Enquête Analyse du Comportement Sexuel des Jeunes (ACSJ), avril 1995

PRIORITÉ 3 : ORGANISER, FINANCER, ÉVALUER ET RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

AMÉLIORER LE PILOTAGE :

au niveau national :

RECOMMANDATION N°5 : Permettre un échange régulier sur les travaux du Comité national de pilotage avec les partenaires extérieurs à l'Éducation nationale, dont les principales associations agréées qui interviennent sur l'éducation à la sexualité.

au niveau académique :

RECOMMANDATION N°6 : Désigner dans chacune des 30 académies un.e délégué.e académique à l'éducation à l'égalité et à l'éducation à la sexualité chargé.e à temps plein auprès du recteur.ice de préparer, animer et suivre les travaux de l'équipe pluri-catégorielle académique relative à l'éducation à la sexualité, en plus des missions actuellement confiées aux chargé.e.s de mission académiques « égalité filles-garçons » (son temps de travail sera réparti de manière équitable entre ses missions liées à l'égalité et celles dédiées à l'éducation à la sexualité).

RECOMMANDATION N°7 : Rappeler l'importance d'un volet « éducation à la sexualité » dans les projets académiques, tel que prévu par la circulaire n°2003-027 du 17-2-2003 et par la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018.

au niveau des établissements :

RECOMMANDATION N°8 : Rappeler, dans une note adressée à l'ensemble des chef.fe.s d'établissement, que la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité fait partie du pilotage d'un établissement.

RECOMMANDATION N°9 : Promouvoir la présence d'un volet « éducation à la sexualité » comme composante des volets « climat scolaire » ou « égalité filles-garçons » dans les projets d'établissement.

RECOMMANDATION N°10 : Actualiser la circulaire de 2006 afin de préciser le fonctionnement du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans chaque établissement et d'entériner l'existence de CESC départementaux.

ACCENTUER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ :

RECOMMANDATION N°11 : Veiller à l'intégration de l'éducation à la sexualité dans la formation initiale des personnels éducatifs, dans les enseignements et via des visites dans les Centres de Planification et d'Éducation Familiale ou dans les Établissements d'Information, de Consultation et de Conseil Familial (EICCF).

RECOMMANDATION N°12 : Faire de la formation aux outils du numérique un support d'enseignement pour aborder la question de l'éducation à la sexualité et développer cette dimension dans les plateformes d'éducation aux médias destinées aux enseignant.e.s (ex : www.lesite.tv).

RECOMMANDATION N°13 : Inciter les recteur.trice.s à développer les stages à public désigné et à promouvoir l'utilisation des outils de formation.

RECOMMANDATION N°14 : Favoriser de manière complémentaire le développement de parcours de formation en ligne à l'éducation à la sexualité.

RECOMMANDATION N°15 : Charger le.la délégué.e académique à l'éducation à l'égalité et l'éducation à la sexualité de promouvoir les formations d'initiative locale (FIL) auprès des chef.fe.s d'établissement.

RECOMMANDATION N°16 : Penser les séances d'éducation à la sexualité pour une meilleure écoute des jeunes par :

- ▀ des interventions en binôme : un.e intervenant.e extérieur.e spécialisé.e/un.e professionnel.le de l'Éducation nationale ;
- ▀ un contenu adapté au niveau de maturité des élèves ;
- ▀ des séances en demi-groupe permettant d'aménager, si nécessaire et de manière complémentaire à un temps mixte, un temps en non-mixité ;
- ▀ des séances en demi-groupe permettant d'aménager un temps en non-mixité ;
- ▀ une écoute des jeunes invité.e.s à s'exprimer et à poser leurs questions (de façon anonyme à l'écrit ou à l'oral) plutôt qu'un discours sur la sexualité ;
- ▀ au moins une visite de terrain dans la structure d'information la plus proche (Planning Familial, CPEF, EICCF) entre la classe de 4^{ème} et la classe de 2^{nde}, afin que les jeunes identifient les structures ressources de proximité ;
- ▀ la valorisation d'outils et de sources d'information fiables, à l'instar du guide « Questions d'ados » ou du site internet « On s'exprime » de l'INPES ;
- ▀ un partage d'expériences, après les séances, entre les membres de l'équipe éducative et les intervenant.e.s extérieur.e.s ;
- ▀ une prévention par les pairs qui passe par des jeunes formé.e.s et accompagné.e.s sur le modèle du dispositif « On s'aime à deux » de la Région Midi-Pyrénées.

GARANTIR DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ADAPTÉS :

RECOMMANDATION N°17: Identifier, organiser et revaloriser les moyens humains et financiers affectés à la politique d'éducation à la sexualité :

- ▀ En introduisant un volet « éducation à la sexualité » dans le document de politique transversale « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes », à compter du prochain projet de loi de finances ;
- ▀ en organisant la coordination des institutions, des financements et des intervenant.e.s par une coordination inter-institutionnelle au niveau régional assurée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), l'Agence régionale de Santé (ARS) et le/les Rectorats ;
- ▀ en revalorisant l'indemnisation forfaitaire versée par l'État aux associations qui gèrent des structures du type EICCF ou CPEF pour les heures accomplies en matière d'éducation à la sexualité par les conseiller.e.s conjugaux.ales (CCF). Fixé à 8 euros de l'heure, ce taux horaire n'a pas été revalorisé depuis 2002.

RECOMMANDATION N°18 : Poursuivre les efforts de recrutement de médecins et infirmier.e.s scolaires, notamment en territoires ruraux.

RECOMMANDATION N°19 : Conditionner l'agrément des associations intervenant sur l'éducation à la sexualité à la signature d'une charte d'intervention (élaborée en concertation avec les partenaires associatifs spécialisés), et améliorer l'accès sur internet à la liste alphabétique des associations agréées pour intervenir dans le champ de l'éducation à la sexualité.

OUTILLER LES INTERVENANT.E.S, LES PERSONNELS ÉDUCATIFS, LES JEUNES ET LES PARENTS SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ :

RECOMMANDATION N°20 : Diffuser systématiquement des outils d'éducation à la sexualité de référence à destination des intervenant.e.s, des personnels éducatifs, des jeunes et des parents. Ces outils seront conçus et évalués de façon collégiale, notamment en associant des jeunes eux-mêmes, et ceux destinés aux jeunes seront adaptés à chaque tranche d'âge. Les recenser sur les plateformes de l'Éducation nationale destinées aux enseignants (Réseau Canopée) et aux élèves (plateforme FOLIOS dans le cadre du parcours éducatif de santé par exemple).

RECOMMANDATION N°21 : Organiser une communication régulière à destination des parents afin de les informer sur l'éducation à la sexualité :

- ▶ favoriser les échanges dans le cadre des CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ;
- ▶ faciliter la circulation d'information sur ce sujet dans le cadre des espaces « parents » prévus dans la loi de Refondation de l'école, ou dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité ;
- ▶ réfléchir à la constitution d'un réseau de parents d'élèves référents en matière d'éducation à la sexualité, formés et informés sur l'éducation à la sexualité.

PRIORITÉ 4 : RESPONSABILISER LES AUTRES ESPACES CLÉS DE SOCIALISATION DES JEUNES HORS-ÉCOLE POUR PRENDRE EN COMPTE LEUR PARCOURS DE VIE

FORMER ET OUTILLER LES PROFESSIONNEL.L.E.S TRAVAILLANT AUPRÈS DES JEUNES :

Protection Judiciaire de la Jeunesse

RECOMMANDATION N°22 : Amplifier la politique d'éducation à la sexualité menée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, via notamment la systématisation des séances offertes aux jeunes, en abordant les questions plus larges des rapports filles-garçons et des stéréotypes de sexe, et par la promotion d'une approche globale de la promotion de la santé intégrant une dimension affective et sexuelle.

Centres de vacances et de loisirs

RECOMMANDATION N°23 : Introduire un module sur l'éducation à la sexualité dans le cadre des formations dispensées aux personnels non qualifiés encadrant des dispositifs d'accueil des jeunes mineur.e.s et de loisirs (BAFA, BAFD...) ainsi qu'aux personnels suivant une formation professionnelle d'animation (BJEPS, DEJEPS, DUT animation sociale et socioculturelle...).

RECOMMANDATION N°24 : Généraliser la diffusion du « Guide pratique à l'usage des organisateurs et des directeurs de centres de vacances et de loisirs : prévenir et gérer les situations de violence ».

Missions locales

RECOMMANDATION n°25 : Diffuser et promouvoir auprès des Départements la reprise du projet d'accompagnement global « Jeunes et femmes » (formation et projet professionnel, contraception et sexualité, citoyenneté, etc.) déjà généralisé aux missions locales de l'Essonne.

RECOMMANDATION N°26 : Intégrer une sensibilisation à l'éducation à la sexualité dans le cadre de l'accompagnement collectif renforcé prévu par le dispositif « Garantie Jeunes ».

Fédérations sportives

RECOMMANDATION N°27 : Introduire un module sur l'éducation à la sexualité dans le cadre de la formation des encadrant.e.s sportif.ve.s dans l'unité capitalisable 1, l'objectif 1-2-3 étant de « garantir l'intégrité physique et morale des publics ».

RECOMMANDATION N°28 : Intégrer un volet éducation à la sexualité dans les conventions d'objectifs consacrées à l'égalité entre les femmes et les hommes passées entre le ministère des Sports et l'ensemble des fédérations sportives.

S'APPUYER SUR LES MÉDIAS POUR S'ADRESSER AUX JEUNES :

RECOMMANDATION N°29 : Recenser sur un même site internet l'ensemble des structures permettant un accès des jeunes à l'information concernant les lieux ressources d'éducation à la sexualité (CPEF, EICCF, associations départementales du Planning Familial, avec adresse, contact, accessibilité et horaires d'ouverture).

RECOMMANDATION N°30 :

- ▶ **Sur Internet** : Faire reconnaître les ressources existantes en matière d'éducation à la sexualité auprès des jeunes, en particulier le site www.onsexprime.fr de l'INPES (Santé Publique France) via :
 - une campagne d'information dans les établissements scolaires et les structures d'accueil jeunesse ;
 - une stratégie numérique pour mieux référencer le site de l'INPES parmi les moteurs de recherche ;
 - la diffusion de visuels/contenus sur les réseaux sociaux privilégiés par les jeunes.
- ▶ **À la télévision** : Développer, en partenariat avec France Télévisions, un programme court au ton humoristique à une heure de forte audience sur le thème de la sexualité des jeunes, destiné à la fois aux jeunes et à leurs familles, et sensibiliser les chaînes destinées aux enfants (Gulli, etc.).
- ▶ **À la radio** : Renforcer le contrôle par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel des propos à caractère sexiste et incitant à la violence, et valoriser les radios proposant des contenus positifs sur l'éducation à la sexualité.

HCE - Rapport relatif à l'éducation à la sexualité

DÉFINITIONS :

Sexualité (OMS, 2006) :

« La sexualité est un aspect central de l'être humain tout au long de la vie et comprend le sexe, les identités et les rôles socialement associés aux femmes et aux hommes, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité est vécue et exprimée sous forme de pensées, de fantasmes, de désirs, de croyances, d'attitudes, de valeurs, de comportements, de pratiques, de rôles et de relations. Si la sexualité peut inclure tous ces aspects, tous ne sont pas toujours exprimés ou expérimentés. La sexualité est influencée par l'interaction de facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, économiques, politiques, culturels, éthiques, juridiques, historiques, religieux et spirituels ».

Éducation à la sexualité (HCE, 2016) :

L'éducation à la sexualité est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles. Adaptée à l'âge, globale, positive et sans jugement de valeur, elle vise à doter les jeunes des connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont ils et elles ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir. Elle permet de transmettre des savoirs relatifs à l'anatomie et la reproduction, mais doit aussi permettre de construire une culture de l'égalité, dont elle constitue l'un des aspects.

Stéréotypes de sexe (HCE, 2014) :

Les stéréotypes de sexe sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sous-tendu « par nature ». Ils font passer pour naturel et normaux des rôles de sexe différents et hiérarchisés, assignés aux femmes et aux hommes.

Genre (HCE, 2014) :

Le genre est le système de normes hiérarchisées et hiérarchisantes de masculinité/féminité. Ces normes sont différentes, construites en opposition, et valables dans une culture donnée à une époque donnée. Ce système produit des inégalités entre les femmes et les hommes.

PRINCIPAUX SITES DE RÉFÉRENCE :



ON S'EXPRIME www.onsexprime.fr

Cette plateforme développée par l'INPES est la plus complète en matière d'éducation à la sexualité, s'inscrivant au-delà d'une approche santé, comme en attestent les rubriques : Sexe anatomy / Premières fois / Sexe & Santé / Plaisir / Sexe & Sentiments / Sexe & Égalité. « On s'exprime » est également sur Facebook et Twitter.



LE FIL SANTÉ JEUNES www.filsantejeunes.com

Ce site de l'INPES et de la Direction générale de la cohésion sociale permet aux jeunes de discuter en direct par mail, chat et forums avec des professionnels. Ils répondent à leurs questions.

HCE - Rapport relatif à l'éducation à la sexualité



IVG.GOUV.FR www.ivg.gouv.fr

Suite au rapport du HCE pointant la prévalence des sites anti-IVG dans l'information accessible sur Internet, le gouvernement a créé en 2015 un site d'information dédié aux questions de contraception et d'avortement.



INFO-IST www.info-ist.fr

Le site est essentiellement consacré à la prévention et à la sensibilisation au dépistage des infections sexuellement transmissibles, et propose des tests, vidéos ludiques et adresses utiles concernant les IST et le VIH/Sida.



CHOISIR SA CONTRACEPTION www.choisirsacontraception.fr

Le site propose des informations fiables, simplifiées et contrôlées sur les différentes méthodes contraceptives et notamment : en quoi consistent-elles ? À quoi ressemblent-elles ? Comment se les procurer et à quel coût ?

EXEMPLES D'OUTILS POUR INTERVENIR AUPRÈS DE PUBLICS JEUNES



Pour les enfants de 0 à 6 ans:

► Le guide de la Lozère « **sac à d'oses d'amour** » est destiné à la formation et au développement des compétences professionnelles des équipes éducatives des structures d'accueil collectif de mineur.e.s autour de la thématique de la sexualité chez les 0-6 ans. Ce guide permet notamment d'étayer le positionnement professionnel des utilisateur.rice.s sur cette thématique peu abordée pour cette tranche d'âge. Le guide est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1xms9dv>.



Pour les enfants de 6 à 12 ans :

► Cet ouvrage, illustré par Benoit Morel, est présenté « comme une encyclopédie destinée aux enfants sur le sexe, l'amitié et l'amour ». Y sont abordées de manière simple les relations affectives et sexuelles entre les êtres humains à travers 5 thématiques : « les liens », « les contacts », « les interdits », « les corps », et « le bébé ».

Thierry Lenain, **C'est ta vie**, éditions Oskar (2013)

HCE - Rapport relatif à l'éducation à la sexualité



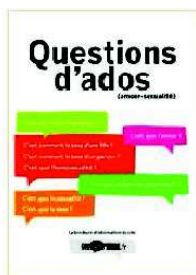
- « **Mon corps, c'est mon corps** » comprend deux films. Le premier est une introduction de 28 minutes destinée aux adultes : il fait état des objectifs et des méthodes du programme. Le deuxième, divisé en trois parties de 15 minutes chacune, définit l'abus sexuel, enseigne aux enfants âgé.e.s de six à douze ans les fondements de l'estime de soi. L'enfant apprend qu'elle.il a le droit de dire « non » (même aux adultes) et qu'elle.il doit raconter tout incident à quelqu'un.e en qui elle.il a confiance. Ce programme explique également comment repérer et répondre aux comportements inappropriés d'inconnu.e.s ou aux violences commises par un membre de la famille ou un proche.

Pour les adolescent.e.s :

- La Bande dessinée « **La sexualité et nous** », réalisée par l'équipe pédagogique du Centre régional d'information et de prévention du sida d'Ile-de-France, est également un outil intéressant pour les adultes travaillant auprès de jeunes. Destinée aux 13-18 ans, cette série de 15 planches illustrées aborde des thématiques très diverses – « Amour et sentiments », « Le porno », « Le plaisir en solitaire », « Les préférences sexuelles » – et sert de support à des interventions.

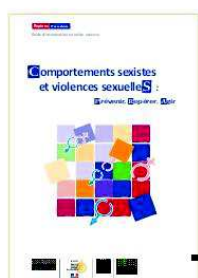


La bande dessinée est téléchargeable sur :
<http://www.lecrips-idf.net/miscellaneous/Bd-sexualite-presentation.htm>



- L'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) édite son guide « **Questions d'ados** », brochure d'information du site Onsexprime.fr. Elle répond de manière claire et simple aux questions que se posent les adolescent.e.s, garçons et filles, sur l'amour, la sexualité, la contraception, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (IST), le Sida et les préservatifs. Une liste de numéros utiles complète le document.

Le texte intégral du guide est consultable et téléchargeable sur : <http://questions-ados.inpes.fr/>



- Le guide « **Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir** », élaboré avec le service des droits des femmes, a été actualisé pour la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2014.

Il s'agit d'aider la communauté éducative à agir efficacement face aux situations liées à des comportements sexistes et à des violences à caractère sexuel, à leurs conséquences. Il propose des éléments de définition, des rappels d'ordre juridique, des ressources et des adresses utiles.

Il est téléchargeable sur : <http://bit.ly/23YwybK>



Romain SABATHIER, Secrétaire général

01 42 75 86 91 – romain.sabathier@pm.gouv.fr



Margaux COLLET, Responsable des Etudes, de la Communication et des Relations presse

06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 – margaux.collet@pm.gouv.fr



99 rue de Grenelle – 75007 PARIS

Pour plus d'informations :



@HCEfh



Haut Conseil à l'Égalité

Découvrez les ressources et travaux du HCE sur **notre site Internet** : www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

Contactez-nous : haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr